



**IMPACT DES OPERATIONS DE LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE AMNI FARKHAT
SUR LA POPULATION LOCALE ET PROTECTION, REGION DE DIFFA
Avril 2018, Diffa, Niger**

Contexte :

Depuis la première vague d’attaques par Boko Haram en 2015, la région de Diffa, dans le sud-est du pays, est en proie à une situation de crise sécuritaire, et à une urgence humanitaire. Malgré une réduction relative récente du nombre d’incidents de sécurité, le mois de janvier 2018 a vu une recrudescence d’attaques de Boko Haram dans la région de Diffa. Cette menace permanente risque de maintenir quelques 130,000 PDI dans une situation de déplacement prolongé. Le déplacement interne a eu pour conséquence la perte des réseaux de protection sociale, l’aggravation de l’exposition, des abus, ainsi que d’autres risques de protection tel le mariage précoce, la violence basée sur le genre, les tensions intercommunautaires, ainsi que des disputes liées à la terre et à la propriété. Les populations affectées, ainsi que les communautés, luttent pour parvenir à satisfaire leurs besoins essentiels, comme la santé et l’éducation, l’accès à la terre, ainsi qu’à des activités génératrices de revenue.

Après les attaques de Toumour et Gueskerou en 2018, des opérations militaires ont été menées dans certaines zones habituellement affectées par les attaques de Boko Haram. Par ailleurs, un déploiement de FDS tchadiennes est observé depuis peu, en prélude à une opération militaire de plus grande envergure, l’opération Amni Farkhat.

Cette opération devrait commencer en avril 2018 pour une période de trois mois, en quatre phases :

1. Phase 1 (Shape).Préparation & déploiement.
2. Phase 2 (Shape).Bombardements aériens et artillerie.
3. Phase 3 (Clear).OP terrestres et amphibies iles du Lac Tchad.
4. Phase 4 (Hold).Contrôle de zone et désengagement.

Cette opération va certainement engendrer des mouvements de populations, qui voudront se mettre à l’abri des combats et des bombardements.

Possibles impacts des opérations des forces multinationales dans la région de Diffa:

- Mouvements de population
- Bombardement aérien dans les villages – dommages collatéraux civils
- Civils bloqués dans les Iles- ref. note du cluster protection, mars 2018, sur les mouvements de population vers les Iles du Lac
- Perturbations scolaires des enfants déjà inscrits
Mouvements incontrôlés de population qui se sentiront en insécurité de leur localités d'origine (ou de déplacement) vers des localités plus ou moins sûres avec comme conséquence une augmentation de la densité de la population, situations exposant les filles et les femmes au viol, agressions sexuelles et autres violence basées sur le genre.
- Séparation des enfants et des familles lors du mouvement :
 - Mouvement préventif :
 1. Risque moins grand de séparation des enfants mais possibilité de séparation lors des mouvements de groupe
 2. Problème de retour des enfants envoyés par les parents dans la zone d'origine pour chercher du matériel/nourriture laissés derrière dans les parcelles privées
 3. Risques liés à l'envoi des enfants pour collecte de l'eau dans les puits des villages d'origines et collecte de bois,
 4. Risque d'enlèvement des jeunes adolescents par les extrémistes pour une utilisation à leurs fins
 - Mouvement précipité :
 1. Risque accru de séparation familiale
 2. Enlèvement d'enfants/jeunes par le groupe armé
 3. Cas de S/ VBG par les populations, forces militaires, groupe armé terroriste
 4. Risque d'assimilation des enfants qui seraient perdus aux groupes armés par les FDS (arrestations)
- Recrutement et utilisation des enfants par le groupe armé « terroriste ». Utilisation et exploitation des enfants par les forces militaires: informateur sur les mouvements de terroriste, pour chercher les femmes pour eux, chercher de l'eau/nourriture, lavage habits et autres
- Cas de VBG par les forces nationales, groupes armés et les forces multinationales : viols, agressions, l'exploitation et d'abus sexuel, etc.
- Arrestations arbitraires/arrestations violentes des enfants (surtout les adolescents) et des adultes (méthodes utilisées, tortures, etc.) et méthodes d'interrogation/de transfert/d'emprisonnement (accès à l'alimentation, incarcération avec les adultes, non-séparation des filles des hommes/garçons par les forces multinationales). Principe 12 des Principes directeurs stipule que : *Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays seront protégées contre toute arrestation et détention discriminatoire du fait de leur déplacement*
- Accidents routiers incluant les enfants lors des déplacements des troupes par véhicules militaires
- Restriction de mouvements, et de la liberté de circulation des populations

- Réduction de l'espace humanitaire ; les humanitaires peuvent se voir refuser l'accès à certaines zones ou sites
- Risques des restes d'engins de guerre pour les enfants, et même les adultes, dans les champs non délimités
- Perte d'emploi chez certaines populations déplacées notamment les jeunes
- Utilisation des écoles comme base militaire / zone de combats / dépôt d'armes, etc.
- Présence des militaires et armes au niveau des hôpitaux, des sites d'installation et des écoles
- Zones militarisées et actions militaires: répercussions psychologiques sur les enfants et familles (détresse et/ou de souffrance psychologique, troubles mentaux)
- Zones sous attaques : victimes mineures– blessées ou tuées (dommages collatéraux, ciblage, etc.)
- Renforcement des contrôles routiers militarisés, réduction de l'accessibilité aux services de santé de base surtout la nuit pour les femmes enceintes
- Crainte que les populations sorties des côtés des îles du lac soient refusées d'accéder à l'aide humanitaire sous accusation d'avoir des connexions avec les extrémistes.

Recommandations :

➤ **Auprès de l'équipe humanitaire de pays:**

- Plaidoyer auprès de la force multinationale mixte sur l'avancement de la stratégie de protection des civiles (OCHA)
- Discussion auprès du Gouvernement sur la position à tenir (surtout sur le sort des populations nouvellement sorties des îles); collaboration avec le Ministère de la Défense/ Intérieure pour les formations en protection
- Un renforcement de la coordination entre les pays régionaux (Tchad, Nigeria)- a tous les niveaux de coordination.

➤ **Auprès d'ICC (niveau Diffa+ Niamey):**

- Création d'une task force avec les clusters engagés dans l'appui aux populations en mouvement/cibles
- Appuyer les évaluations multisectorielles après le mouvement de population
- S'assurer que la protection transversale ressorte comme un pilier pour tous les clusters
- L'ICC se pencher d'avantage sur les aspects de preparedness.

➤ **Auprès de plateforme CIVMIL :**

- Renforcement des liens civilo-militaires et déploiement d'un point focal dédié pour une période de 3 mois
- Formation sur les violations graves des droits des enfants (exercice de sensibilisation et briefing sur les violations graves des droits des enfants en conflit armés)
- Formation sur la Protection Contre l'Exploitation et l'Abus Sexuels (PEAS).

➤ **Auprès de gouvernement :**

- Assurer le transfert immédiat des EAFGAs aux autorités compétentes (atelier de schéma prise en charge à Diffa principe de Paris et protocole février 2017 SNU Gouvernement Niger)
- Niveau judiciaire : Respect du Protocole concernant les enfants associés aux groupes armés (transfert vers les services sociaux) ; respect du temps de garde à vue au Pôle antiterroriste (15 jours renouvelables une fois : respect du code de procédure pénale et loi 2014-72)
- Une stratégie de communication effective sur toute information et modalités pertinentes relatifs au déplacement de personnes doit être mise en place et suivi. Tout acteur travaillant dans ce domaine doit pouvoir accéder à toute information pertinente sur le sujet.

➤ **Auprès du cluster protection/ GTP :**

- Renforcer le système de monitoring protection à Diffa (immédiat)
- Programme de formations auprès des troupes militaires et des autorités locales
- Assurer un point focal par cluster et sous cluster dans la task force
- Redynamiser/restructurer les comités communautaires de protection
- Conduire des évaluations conjointes du cluster et des sous clusters dans les zones frontalières
- Mise en place des programmes de prévention des conflits et alerte précoce
- Renforcer le dialogue inter communautaire et ethnique
- Assurer une bonne implication des populations
- Sensibiliser les populations sur les potentiels risques de la protection liés aux déploiements des FDS dans les communautés.